



• Participez au •
CONCOURS

ERASMUS + 3 ANS DÉJÀ

• DU 3 AU 20 AVRIL 2017 •

Jusqu'à 1000 euros de dotation à gagner



Génération
ERASMUS+

Réglement à télécharger sur www.ac-reunion.fr

**** Règlement du concours**

« Erasmus+, 3 ans déjà ! » **

Dans le cadre des 30 ans du programme Erasmus et des 3 ans du programme Erasmus+, le rectorat de La Réunion (DAREIC) organise un concours intitulé « Erasmus+, 3 ans déjà ! ».

Le présent règlement décrit les procédures et les modalités de participation au concours « Erasmus+, 3 ans déjà ! » qui se déroulera dans l'académie de La Réunion du 3 au 20 avril 2017.

Thème du concours

Il est attendu des candidats une mise en valeur des apports/impacts (individuels ou collectifs) de leur(s) projet(s) Erasmus+ au moyen d'une présentation animée ou d'un film original et engageant.

Quatre catégories sont proposées afin de couvrir l'ensemble des bénéficiaires potentiels (écoles, collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels et formations post-bac) : **KA1 de l'enseignement scolaire, KA1 de l'enseignement et formation professionnels, KA1 de l'enseignement supérieur et KA2.**

Candidatures et candidats éligibles

Ce concours est ouvert **aux porteurs de projets ou bénéficiaires d'un projet Erasmus+ (de La Réunion) mis en œuvre entre 1^{er} janvier 2014 et le 31 mars 2017.** Les candidatures seront portées par des écoles ou établissements scolaires mais chaque école ou établissement concerné pourra adresser jusqu'à trois propositions différentes pour un même projet.

La participation au concours est individuelle ou collective mais le prix est unique et sera versé à l'école ou à l'établissement support au bénéfice d'un projet pédagogique proposé par le lauréat ou collectif lauréat.

Modalités de participation

1/ Pré-inscription (obligatoire)

Les candidats déclareront leur intention de participer en renseignant le lien suivant avant le 11/04/2017 :

<http://bit.ly/ConcoursErasmus>

Attention, lors de l'inscription, les candidats ont à adresser un texte de présentation de leur projet qui sera soumis au jury en complément de la vidéo de présentation.

2/ Participation à une demi-journée d'assistance technique (facultatif)

Pour les candidats rencontrant des difficultés liées à l'utilisation de logiciels de vidéo-montage et à la mise en ligne sur *Dailymotion*, la DAREIC propose une demi-journée d'assistance technique le mercredi 12 avril de 13h à 17h au rectorat.

3/ Dépôts des productions (obligatoire)

Deux productions sont attendues par le jury :

- (a) un texte de présentation du projet concerné dans sa globalité ne dépassant pas les 2000 caractères (espaces compris) soumis au jury lors de la phase de pré-inscription ;
- (b) une vidéo de 120 secondes maximum valorisant l'expérience Erasmus+ concernée et ses impacts (présentation animée, mise en scène...).

Les candidats adresseront les liens d'accès à leur vidéo sur *Dailymotion* à ce.dareic@ac-reunion.fr **au plus tard le 20/04/2017 à midi.** Tout retard de transmission vaudra annulation de participation. L'ensemble des vidéos seront en effet mises en ligne, après modération, sur le compte *Dailymotion* académique dès le 20/04 à 16h00 pour permettre le vote en ligne du public jusqu'au 25/04 à 9h00.

Le concours sera donc clos le 20/04/2017 à midi sans dérogation de délais possible. Il est par ailleurs conseillé aux candidats d'adresser leurs liens en amont de la date et heure butoirs afin d'en vérifier la viabilité.

Critères d'évaluation

Les vidéos et textes soumis seront évalués sur les critères suivants :

- originalité de la proposition et dimension innovante (contenu du projet) ;
- valorisation du projet (originalité de la présentation vidéo) ;
- impacts du projet (actions de mutualisation et dissémination proposées au cours ou à l'issue du projet) ;
- transversalité et dimension fédérative du projet.

La désignation des lauréats se fera en deux temps :

1/ Les candidatures seront jugées par **les internautes qui voteront pour le projet qu'ils souhaitent soutenir**.

Tous les reportages inscrits au concours seront en effet soumis au vote du public sur la base du nombre de « J'aime » enregistrés sur le site *Dailymotion* académique. Le vote est possible grâce au bouton « J'aime » accessible sur chaque reportage publié.

Pour chacune des 4 catégories, les 5 vidéos ayant reçu le plus de votes seront retenus pour la deuxième phase.

2/ Durant la deuxième phase, **un jury académique se réunira le 25 avril 2017 pour désigner huit lauréats (4 premiers prix et 4 seconds prix) par catégorie parmi les vidéos les plus populaires sur la page *Dailymotion* du rectorat.**

Ce jury sera composé d'un inspecteur de l'éducation nationale, d'un chef d'établissement, d'un Enseignant Référent à l'Action Européenne et Internationale, de deux élèves (élus au CAVL), de la déléguée académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) et du conseiller recherche-développement, innovation et expérimentation (CARDIE) de La Réunion.

Les résultats du concours seront annoncés sur le site de l'académie à l'issue de la réunion du jury.

La remise des prix aura lieu le vendredi 28 avril 2017.

Prix aux lauréats

Huit prix seront décernés lors du séminaire académique « Erasmus Day La Réunion » le 28 avril 2017 :

(a) Les 4 premiers des catégories **enseignement et formation professionnels, enseignement scolaire, enseignement supérieur et KA2** se verront offrir un **chèque cadeau d'une valeur de 1000 euros chacun**.

(b) Les 4 participants **arrivant en deuxième position recevront, quant à eux, un chèque d'une valeur de 500 euros chacun**.

Utilisation des images et droits d'auteurs

En s'inscrivant au concours « Erasmus+, 3 ans déjà ! », les candidats acceptent que les vidéos et textes qu'ils ont soumis soient utilisés par l'organisateur et ses partenaires à des fins de communication et de promotion du concours et pour tout événement lié pour une durée maximale de 10 ans après le 20 avril 2017 à midi, date limite d'inscription au concours et de soumission des reportages.

Le candidat confirme que chaque personne photographiée ou filmée a donné son autorisation à cette fin. **Si la ou les personnes photographiées ou filmées sont mineures, l'autorisation doit être signée par les deux parents ou par un représentant légal.** Un modèle spécifique d'autorisation est disponible au téléchargement depuis le site du rectorat sur l'espace dédié au concours (document PDF => autorisation de prise de vues et d'utilisation des images le représentant pour une personne mineure). Pour les personnes majeures, un modèle d'autorisation est disponible au téléchargement « (document PDF => [Autorisation parentale de prise de vues d'un mineur et d'utilisation](#)).

Par ailleurs, les candidats sont informés que les frais techniques de participation et de réalisation des œuvres soumises au présent concours ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement de la part de l'organisateur.

Politique de confidentialité

Le candidat accepte que ses données personnelles nécessaires au concours « Erasmus+, 3 ans déjà ! » soient partagées et utilisées dans le cadre du concours.

Le candidat accepte que toute image soumise au concours puisse être utilisée dans le cadre de la promotion du concours :

- affichage et diffusion des vidéos et textes gagnants lors d'expositions publiques, inclusion sur les sites web et autres dispositifs en ligne, dans un livre, un magazine ou similaire ;

- affichage des vidéos et textes gagnants dans tout matériel de promotion du concours.

Le candidat s'engage à participer à toute publicité connexe et accepte l'utilisation de son nom à des fins publicitaires et promotionnelles sans rémunération.

Communication, contact et aide

Les informations sur ce concours et son règlement seront diffusés sur le site du rectorat et également relayées sur les réseaux sociaux associés au site du rectorat de La Réunion : *Facebook, Twitter et Dailymotion*.

Pour toute demande de renseignements complémentaires ou d'aide, les participants peuvent contacter l'équipe de la DAREIC : dareic.cdm@ac-reunion.fr (chargés de mission) ou ce.dareic@ac-reunion.fr (déléguée académique).

Calendrier récapitulatif

vendredi 31 mars 2017	Annonce du concours par la Déléguée académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération
lundi 3 avril 2017	Ouverture du concours : transmission du règlement et ouverture des inscriptions en ligne
mardi 11 avril 2017, 12h	Date et heure limites des inscriptions en ligne
mercredi 12 avril 2017, 13h	Aide technique pour le montage des vidéos et la mise en ligne
jeudi 20 avril 2017, 12h	Date et heure limite pour l'envoi des vidéos
du 20 avril, 16h au 25 avril, 9h	Vote en ligne du public pour sélection des 5 finalistes par catégorie
mardi 25 avril 2017	Réunion du jury académique pour sélection finale des lauréats
vendredi 28 avril	Cérémonie de remise des prix lors de la journée « Erasmus Day La Réunion »